



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Absents

Question écrite n° 9088

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre delegue aux relations avec l'Assemblee nationale de lui preciser les raisons pour lesquelles la proposition de loi no 198 relative a la recherche des personnes disparues, adoptee a l'unanimité au Senat le 11 decembre 1991 et portant le numero 24 a l'Assemblee nationale, ne peut pas etre inscrite a l'ordre du jour de l'Assemblee nationale au cours de cette session parlementaire, alors qu'elle est en instance depuis deux annees et que ses perspectives sont particulierement dignes d'interet.

Texte de la réponse

La proposition de loi no 198 relative a la recherche des personnes disparues, adoptee au Senat le 11 decembre 1991, devrait etre inscrite a l'ordre du jour de l'Assemblee nationale lors de la session de printemps de 1994.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9088

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : relations avec l'assemblée nationale

Ministère attributaire : relations avec l'assemblée nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4441

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4783